

Prévention des risques et sécurité pour la licence d'exploitant



Tenir ou renouveler sa licence

Cette formation est réalisée avec 

Organiser des spectacles comporte des risques pour le personnel sur l'espace scénique. Accueillir des publics comporte des risques pour les spectateurs au sein d'un établissement ou d'un lieu temporaire. Méconnaître ou ne pas appliquer la réglementation peut entraîner des conséquences graves et engager la responsabilité des dirigeants. Cette formation pose des repères juridiques, aide à comprendre les enjeux, détaille les méthodes et mesures à prendre pour prévenir les risques.

A l'issue de cette formation, les participants seront en mesure de :

- analyser les risques spécifiques au spectacles et l'accueil des publics
- assurer la vigilance juridique et réglementaire d'un établissement
- intégrer les procédures de prévention à l'organisation d'une manifestation
- appliquer et faire appliquer la réglementation générale et la réglementation spécifique

A l'issue de cette formation, la structure se mettra en conformité avec la réglementation et minimisera les risques encourus par ses salariés, ses publics et ses dirigeants.

› Publics

Cette formation s'adresse aux salariés des structures culturelles et aux agents des collectivités territoriales qui ont pour mission l'exploitation de lieux aménagés pour des représentations publiques. Elle est plus spécifiquement destinée aux personnes qui sollicitent l'obtention ou le renouvellement de la licence d'entrepreneur de spectacle vivant **Exploitant de spectacles aménagés pour les représentations publiques.**

› Parcours

Pour les compagnies, cette formation a pour utile complément Administration du personnel, *Comprendre et rédiger une fiche technique et organiser et gérer les relations avec la technique et les techniciens.* Pour les lieux de diffusion, cette formation est approfondie dans *Concevoir et rédiger le document unique et le plan de prévention des risques de son entreprise.*

› Méthodes

Cette formation est organisée en collaboration avec l'IRMA. Elle bénéficie de l'agrément par arrêté du ministère de la Culture et de la Communication du 29 juillet 2009. Son programme est conforme à la recommandation du CPNEF-SV.

› Documentation

Un support pédagogique autour duquel sont articulés les apports de la formation est remis aux participants.

› Evaluation

Une attestation d'assiduité et un certificat de réussite de stage sont délivrés à l'issue de la formation. Ils doivent être joints à la demande d'obtention ou de renouvellement de la licence d'exploitation de lieu de spectacle.

› Au cours de cette formation seront notamment abordées les thématiques suivantes :

Les enjeux

- les obligations de formations et d'informations
- la sécurité passive et la sécurité active

Le code de la construction et de l'habitation et la réglementation ERP

- les dispositions générales
- les intervenants
- les points essentiels pour l'exploitant

La réglementation ERP

- les spectacles et les salles de spectacle : les ERP de type L
- les établissements spéciaux : les ERP de type PA,CTS,SG

Les installations mobiles

Le code du travail

- les équipements du travail
- le levage dans le spectacle et l'événement
- les équipements de protection individuelle
- les responsabilités et sanctions

La prévention des risques

- le document unique
- le plan de prévention
- les documents administratifs



Association Métis'Gwa
Rue Félix Mathias 97190 Le Gosier
0690461488
contacts@metisgwa.com
www.metisgwa.com

Cycle de 5 jours - 35h

Responsable pédagogique :
IRMA

19, 20, 21, 22, 23 mars 2018